



## ***ETHICA* - Revue interdisciplinaire de recherche en éthique**

*Ethica* est une revue interdisciplinaire et internationale qui paraît deux fois par année et qui publie des textes contribuant au progrès de la connaissance dans les domaines de l'éthique théorique et appliquée. Publiée depuis 1989 par le Groupe de recherche Ethos de l'Université du Québec à Rimouski (Canada), *Ethica* est une des plus anciennes revues en éthique de langue française. Elle entend favoriser le dialogue entre les chercheurs en éthique et participer aux différents débats éthiques soulevés dans la société québécoise et ailleurs.

<http://www.uqar.ca/ethica>

### **POLITIQUE RÉDACTIONNELLE**

#### **SOUSSION DES PROPOSITIONS DE TEXTES**

1. Qu'ils présentent des démonstrations originales, qu'ils fassent l'examen critique de thèses et de questions précises ou qu'ils proposent de nouvelles pistes de réflexion, les textes soumis à *Ethica* doivent contribuer à la recherche, à la critique ou à la discussion en matière d'éthique théorique ou d'éthique appliquée. Sont exclus les travaux de pure vulgarisation.
2. Les articles, recensions ou comptes rendus soumis à *Ethica* ne doivent pas avoir fait l'objet d'une publication antérieure.
3. Les soumissions doivent être envoyées par courriel à la direction de la revue (actuellement : dany\_rondeau@uqar.ca).

#### **ÉVALUATION DES TEXTES**

1. Chaque projet d'article est soumis à deux lectrices ou lecteurs compétents dans le domaine du sujet traité par l'auteure ou l'auteur.
2. Le nom de l'auteure ou de l'auteur n'apparaît pas sur la copie du texte soumis à l'évaluation.

#### **SÉLECTION ET PUBLICATION DES TEXTES**

1. Après avoir pris connaissance des rapports de lecture, le comité de rédaction prend la décision au sujet de la publication.
2. La décision est communiquée à l'auteure ou à l'auteur avec l'essentiel du rapport de lecture et les motifs qui expliquent la décision.
3. Les auteures ou auteurs sont invités à revoir leur texte et à l'expédier avec les corrections définitives dans les meilleurs délais en vue de respecter le calendrier de publication d'*Ethica*.
4. Les auteures ou auteurs recevront gratuitement un exemplaire du numéro de la revue dans lequel paraît leur texte.

5. Les droits de reproduction des articles publiés sont réservés à *Ethica*.

#### PRÉSENTATION DES TEXTES

1. La saisie des textes doit être réalisée avec le logiciel de traitement de texte Word, en prenant soin d'indiquer la version utilisée.
2. Tout article doit comporter un résumé de cinq à dix lignes et de trois à cinq mots-clés. Il doit être accompagné d'une notice biographique de deux à trois lignes.
3. Les textes doivent être présentés à interligne un et demi, sur des feuilles de format lettre (21,6 x 27,9 cm ou 21 x 29,7 cm), marges de 2,5 cm de chaque côté, police Times New Roman 12, texte justifié.
4. Les pages et les notes de bas de page doivent être numérotées de façon continue.
5. **Titres et sous-titres** : Choisir des titres et des sous-titres courts. Ne pas mettre de point final aux titres et sous-titres. Titres et sous-titres en gras. Hiérarchiser les titres et les sous-titres sans utiliser de mise en forme. Ne pas numéroter l'introduction et la conclusion.
6. **Typographie** :
  - Les lettres en majuscule doivent conserver, le cas échéant, leur accentuation ou la cédille.
  - Mettre une espace insécable avant le tiret et le deux-points.
  - Ne pas mettre d'espace avant le point d'exclamation, point d'interrogation et le point-virgule.
  - Mettre une espace insécable après le guillemet d'ouverture et avant le guillemet de fermeture de la citation.
  - Ne pas mettre d'espace ni avant ni après les barres obliques (Paris/Montréal).
  - Les mots de langue étrangère (autre que le français), les inventions langagières, les expressions ou les concepts ayant une référence précise sont en italiques dans le texte.
  - Les titres des œuvres citées sont en italiques dans le texte.

**Gras** : réserver son utilisation aux titres et aux sous-titres ainsi qu'à certains mots à mettre en évidence.

**Soulignement** : ne pas utiliser.

**Sigles** : toujours mettre le nom complet de l'organisme lors de la première occurrence, suivi entre parenthèses de l'acronyme.

#### 7. Citations :

- Utiliser les guillemets français : « étoile ». N'utiliser les guillemets anglais "étoile" qu'à l'intérieur de citations déjà entre guillemets.
- Citations courtes (1, 2 ou 3 lignes) : entre guillemets français dans le corps du texte.

- Citations longues (4 lignes et plus) : sans guillemets, isolées dans un paragraphe séparé, avec un retrait à gauche d'1 cm à tout le bloc du texte.
- Signaler les passages tronqués au moyen des crochets : « Cette norme entraîne [...] l'obligation de publication des découvertes. »

#### 8. Références dans le texte selon la méthode auteur-date :

- Fournir, à la suite de la citation entre guillemets (citation courte) ou sans guillemets (citation longue), le nom de l'auteur du texte cité, l'année de publication et le numéro de la ou des pages où se trouve la citation : (Germain, 1999, p. 200).
- Utiliser *et al.* (avec un point et en italique) quand il y a plus de trois auteurs : (Tremblay *et al.*, 2000, p. 77).
- Respecter les règles d'usage du français : p. pour indiquer le numéro de page (et non pp.), même s'il y a plus d'une page concernée par la citation.
- Ne pas dédoubler le point final : le mettre à l'intérieur des guillemets de la citation s'il y a lieu ou à l'extérieur des parenthèses de la référence (pas aux deux endroits). (Pour plus détails, voir le point 9).

#### 9. Notes supplémentaires sur la ponctuation dans les citations<sup>1</sup> : Il faut distinguer la ponctuation qui appartient à la citation de celle qui appartient au texte général.

- Lorsqu'on ne cite qu'un mot ou qu'une expression qui ne comporte pas de signe de ponctuation, la seule ponctuation se place après le guillemet fermant.
- Si la citation guillemetée comporte un point d'interrogation ou d'exclamation, la phrase conserve généralement sa ponctuation normale après le guillemet fermant.

Ex. : Il ponctuait son discours de multiples « n'est-ce pas? ».

- Lorsque le début d'une citation est fondu dans le texte, mais qu'elle se termine par une phrase complète, le point final est mis à l'extérieur des guillemets.

Ex. : Il importe, selon elle, de « réexaminer le projet. C'est ce qu'indique l'étude de faisabilité ».

- Si la citation est une phrase complète débutant par une lettre majuscule et se terminant par un point, on n'ajoute pas de point après le guillemet fermant.

Ex. : La recherche vérifie l'hypothèse suivante : « La lecture influe favorablement sur les résultats scolaires des élèves. » Elle ne traite cependant pas de...

- Lorsqu'une incise brève interrompt une citation, cette dernière n'est pas coupée par d'autres guillemets.

---

<sup>1</sup> Selon Guilloton, N. et Cajolet-Laganière, H. (2000). *Le français au bureau*, 5<sup>e</sup> édition, Québec, Bibliothèque nationale du Québec.

Ex. : « Il ne nous reste plus, ajouta le secrétaire, qu'à transmettre le dossier aux autorités compétentes. »

**10.** Les notes de bas de page doivent être employées afin d'apporter des précisions supplémentaires ou encore d'indiquer une référence complémentaire. Elles doivent être limitées au minimum. L'appel de note est en chiffre arabe, en exposant et précède les guillemets et toute ponctuation.

**11. Bibliographie :** Y inclure toutes les références mentionnées dans le texte et seulement celles-ci.

- Respecter les règles d'usage du français dans la présentation :  
(éd.), (eds), (coord.) = (dir.)  
no = n° ou n<sup>os</sup> (s'il y a lieu)  
nom des villes et des pays (pour le lieu d'édition) en français  
pp. = p. (peu importe le nombre de pages)  
p. xx-sq = p. xx et suiv.
- Si la date de l'ouvrage ou de l'article n'est pas mentionnée = (s.d.) à l'endroit de l'année
- Écrire le nom des maisons d'édition au long (ex : PUF = Presses universitaires de France)

**Ouvrage (un auteur) :**

Nom, P. (année). *Titre de l'ouvrage*, Ville, Éditeur, « collection s'il y a lieu ».

Exemple : Métayer, M. (2001). *La morale et le monde vécu. Pour une éthique concrète*, Montréal, Liber.

**Ouvrage (deux ou trois auteurs) :**

Nom, P. et P. Nom (année). *Titre de l'ouvrage*, Ville, Éditeur, « collection s'il y a lieu ».

Exemple : Larmore, C. et A. Renault (2004). *Débat sur l'éthique*, Paris, Grasset et Fasquelle.

**Ouvrage (plus de trois auteurs) :**

Nom, P. *et al.* (année). *Titre de l'ouvrage*, Ville, Éditeur, « collection s'il y a lieu ».

Exemple : Fortin, P. *et al.* (2011). *La construction du savoir éthique dans les pratiques professionnelles*, Paris, L'Harmattan.

**Ouvrage collectif (2 ou 3 auteurs) :**

Nom, P. et P. Nom (dir.) (année). *Titre de l'ouvrage*, Ville, Éditeur, « collection s'il y a lieu ».

Exemple : Bégin, L., L. Langlois et D. Rondeau (dir.) (2015), *Les interventions à portée éthique dans les organisations*, Québec, Presses de l'Université Laval.

**Ouvrage collectif (plus de 3 auteurs) :**

Nom, P. *et al.* (dir.) (année). *Titre de l'ouvrage*, Ville, Éditeur, « collection s'il y a lieu ».

Exemple : Barbier, R. *et al.* (dir.) (2012). *Manuel de sociologie de l'environnement*, Québec, Presses de l'Université Laval.

**Article dans un périodique :**

Nom, P. (année). « Titre de l'article », *Titre de la revue ou de l'ouvrage*, vol. (le cas échéant), n° (le cas échéant), numéros des pages.

Exemple : Machado, K. (2013). « L'éthique de l'esthétique de la photographie de Sebastiao Salgado », *Ethica*, vol. 18, n° 1, p. 9-36.

**Texte dans un ouvrage collectif :**

Nom, P. (année). « Titre de l'article », dans Nom, p. du/des directeur/s (dir.), *Titre de l'ouvrage*, Ville, Éditeur, « collection s'il y a lieu », numéros des pages.

Exemple : Chaumont, J. M. (1998). « Banalité du mal ou banalisation du mal ? », dans Caloz-Tschopp, M. C. (dir.), *Hannah Arendt, la « banalité du mal » comme mal politique*, Paris, L'Harmattan, p. 217-222.

**Communication dans un colloque/congrès (non incluse dans les Actes du colloque/congrès):**

Nom, P. (année). *Titre*, Communication présentée à [nom du congrès], ville où s'est tenu le congrès, [pays], date.

Exemple : Lapointe, C. et L. Langlois (2005). *Educational leadership in linguistic-minority settings : An accent on human rights and social justice*, Communication présentée au congrès annuel de l'American Educational Research Association (AERA), Montréal, 11-15 avril 2005.

**Site web :**

Nom, P. (date s'il y a lieu). « Titre de l'article ou de la section du site web », *Titre du site*, [en ligne]. Url (Page consultée le...).

Exemple : Laberrigue-Frolow, J. « Le projet Manhattan », *La radioactivite.com*, [en ligne]. [http://www.laradioactivite.com/site/pages/RadioPDF/projet\\_manhattan\\_ilf.pdf](http://www.laradioactivite.com/site/pages/RadioPDF/projet_manhattan_ilf.pdf). Page consultée le 31 mars 2016.

**Thèse de doctorat ou mémoire de maîtrise :**

Nom, P. (année). « Titre », thèse ou mémoire, Département, Université.

Exemple : Beaudin-Houle, V. (2016). « Éveilleurs de conscience et désobéissance éthique », mémoire de maîtrise, Département des lettres et humanités, Université du Québec à Rimouski.

**Article de quotidien/journal :**

Nom, P. (année). « Titre de l'article », *Nom du journal*, [ville si nécessaire], date exacte, page.

Exemple : Francoeur, L.-G. (2003). « Rapport de la vérificatrice générale - Eau potable : le Québec joue avec le feu », *Le Devoir*, 10 décembre, p. A-7.

\*\*\*\*\*

#### **DIRECTRICE DE LA REVUE**

- Dany Rondeau, Université du Québec à Rimouski (Canada)

#### **COMITÉ DE RÉDACTION**

- Bernard Gagnon, Université du Québec à Rimouski (Canada)
- Diane Léger, Université du Québec à Rimouski (Canada)
- Kateri Lemmens, Université du Québec à Rimouski (Canada)
- André Mineau, Université du Québec à Rimouski (Canada)
- Jeanne-Marie Rugira, Université du Québec à Rimouski (Canada)

#### **COMITÉ INTERNATIONAL**

- Sophie Cloutier, Université Saint-Paul (Canada)
- Laurent de Briey, Université de Namur (Belgique)
- Jean-Philippe Cobbaut, Université catholique de Lille (France)
- Geert Demuijnck, EDHEC Business School (France)
- Hubert Doucet, Université de Montréal (Canada)
- Axel Gosseries, Université catholique de Louvain (Belgique)
- Naïma Hamrouni, Université Laval (Canada)
- Émile Kenmogne, Université de Yaoundé 1 (Cameroun)
- Bruno Leclerc, Université du Québec à Rimouski (Canada)
- Georges A. Legault, Université de Sherbrooke (Canada)
- Nathalie Maillard (Suisse)
- Angela Martin, Université de Fribourg (Suisse)
- Ernest-Marie Mbonda, Université catholique d'Afrique centrale (Cameroun)
- Thierry Ngosso, University of St. Gallen (Suisse)
- Emboussi Nyano, Université de Douala, (Cameroun)
- Johane Patenaude, Université de Sherbrooke (Canada)
- Jérôme Ravat, Université de Picardie Jules Verne (France)
- Patrick Turmel, Université Laval (Canada)